

COMITÉ DU PERSONNEL : POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

Le Comité Local du Personnel (CLP) représente l'autre branche de la Représentation du Personnel, la branche dite statutaire parce que prévue par l'article 9 du Statut.

Le CLP et les comités paritaires, mono- ou inter-institutionnels qui en dépendent ont principalement **un rôle de défense des conditions de travail, de (Co) gestion du domaine social et d'information du Personnel.**

Le CLP de Luxembourg se réunit toutes les 2 à 3 semaines : le mardi matin. **Il est composé de 20 membres.** Les réunions du CLP sont ouvertes (sauf évocation de point nécessitant le huis clos).

Le mandat est de 3 années. Si le Comité du Personnel est très souvent amené à "côtoyer" les organisations syndicales et professionnelles (OSP) sur certains dossiers, les zones d'action des uns et des autres sont, en principe, bien délimitées. En cas de conflit ou de modification des réglementations, les OSP ont le dernier mot. Il est évident cependant que l'efficacité élémentaire réclame la coordination des positions et que cela est d'autant plus facile que **le CLP dispose lui aussi de la compétence et de la connaissance des dossiers au travers de ses membres.**

Le Comité du Personnel travaille donc parallèlement aux OSP mais il est important que le CLP travaille **dans le même sens d'intérêt général que les organisations syndicales.**

Soucieux de la gouvernance et de la nécessité d'une représentativité forte, le Personnel réuni en Assemblée Générale en décembre 1995 a approuvé largement **un règlement électoral** qui permet à la fois, une expression en faveur d'individus et de listes constituées.

C'est un système plus simple, plus compréhensible qui protège les minorités en maintenant **une répartition mixte** (proportionnelle et majoritaire) tout en encourageant le regroupement de listes. Ce système permet depuis lors au Comité du Personnel de disposer de plus de cohésion et de plus de force.

Mais il doit être clair ici encore que tout dépend de vous. Il faut voter et voter pour ceux qui représentent l'assurance de l'Écoute, d'une Action au service de l'ensemble du Personnel, ceux qui représentent l'assurance de savoir de quoi ils parlent, ceux qui auront l'envie et la capacité de travailler, le courage de s'exprimer, le courage d'agir et la ferme volonté d'obtenir des Résultats : les candidats de l'Union Syndicale s'y engagent résolument.

Voici à présent un bref bilan de l'activité du CLP conduit par l'Union Syndicale :

Le Personnel est appelé à voter tous les 3 ans pour renouveler "son" Comité du Personnel.

L'Union Syndicale, a toujours contribué à **animer le Comité du Personnel de la Commission à Luxembourg** en y promouvant le dialogue, le débat et la transparence.

Le Comité sortant a notoirement amélioré l'image du CLP et chacun doit lui en savoir gré.

Dans des conditions difficiles, il a accompli un **travail important** et a ouvert la voie à une relance qu'il convient de poursuivre.

Au cours du prochain mandat (2013-2016), les candidats de l'Union Syndicale entendent intensifier ces efforts, ce dynamisme en étant actifs, attentifs et responsables au sein de la mission que VOUS leur confiez.



ÉLECTION DU COMITÉ DU PERSONNEL 2013

10 ACTIONS DU CLP

- La rencontre avec le Vice-Président Maroš Šefčovič
- La conférence sur les Élections communales au Luxembourg en 2011
- Les Résolutions contre certaines dégradations dans la Réforme du Statut en cours
- L'accompagnement de l'ouverture de l'École européenne II et du CPE5 à Bertrange/Mamer
- Le sauvetage du Foyer Européen
- Prix luxembourgeois sur la santé au travail
- Le nouveau Règlement intérieur du CLP avec correction de certaines dispositions erronées
- 3 éditions de l'action "Trait d'Union" à Noël pour les plus démunis dans notre société
- Les 3 éditions de la journée internationale de la Femme
- Les réunions bilatérales avec tous les services implantés à Luxembourg.

Ne pas jeter sur la voie publique



ÉLECTION DU COMITÉ DU PERSONNEL 2013



COMITÉ LOCAL DU PERSONNEL L'UNION SYNDICALE SE PRÉSENTE



uslux.eu



uslux.eu

À LA RENCONTRE DE L'UNION SYNDICALE

Que vous apparteniez à notre Institution depuis plusieurs années ou que vous veniez d'y entrer, que vous soyez fonctionnaire, agent temporaire ou contractuel, que vous soyez adhérent(e) ou non, que vous vous intéressiez à la représentation du Personnel ou non, ...

...à un moment de votre vie professionnelle, vous avez été ou vous serez concerné(e) de près ou de loin par l'Union Syndicale. Soit de manière **directe** : votre situation professionnelle nécessitera un conseil, de l'aide, une intervention plus énergique, soit de manière **indirecte** : par le système d'évaluation, de promotion, de certification, d'attestation, vous vous retrouverez impliqué(e) dans une procédure statutaire ou réglementaire que l'Union Syndicale aura contribué à revendiquer, à établir ou à améliorer.

Il est donc intéressant d'en savoir un peu plus sur l'organisation syndicale vers laquelle se tourne le Personnel en cas de crise grave, lorsqu'il faut à la fois maîtriser les dossiers, mobiliser et organiser la riposte, prendre ses responsabilités, agir...

C'est à cette rencontre-découverte que nous vous convions maintenant.



L'UNION SYNDICALE TELLE QUE VOUS NE LA CONNAISSEZ PEUT-ÊTRE PAS :

L'Union Syndicale existe depuis près de 40 ans. La création de cette organisation date du début des années 70, à une époque où les problèmes étaient d'un tout autre genre que maintenant. Il s'agissait davantage de mettre en place des règles de fonctionnement et des procédures qui à la fois structurent une administration jeune et en plein développement, associent le Personnel à la marche de l'institution qui le concerne et permettent à ce même Personnel de se défendre, de s'informer et de participer. C'est ainsi notamment à travers l'Accord-cadre de 1972 que les bases du dialogue social ont été jetées.

Dès l'origine de cette aventure, l'Union Syndicale a toujours joué **un rôle prépondérant et innovateur**.

De même, n'oubliez pas que si vous avez disposé jusqu'au 31/12/2012 d'une protection telle qu'une méthode automatique de maintien du parallélisme entre nos salaires et les salaires des fonctions publiques nationales, c'est en grande partie grâce à l'Union Syndicale.

L'Union Syndicale appartient à **la grande famille du syndicalisme international**, notamment la Fédération Syndicale des Services Publics Européens (FSESP) et à l'Internationale des Services Publics (PSI).

A Luxembourg, nous avons souhaité concrétiser cette appartenance en créant **une collaboration étroite et fructueuse avec le principal syndicat luxembourgeois, l'OGB-L** : une Convention de coopération entre l'OGB-L et l'US permet ainsi une meilleure immersion de l'activité syndicale dans la société du pays d'accueil.

L'Union Syndicale est **une force réelle**, plusieurs milliers d'adhérents au niveau fédéral (plus de mille adhérents à Luxembourg), qui dispose d'**une indépendance complète**, de moyens financiers, matériels et humains propres. Bien sûr, ces moyens sont complétés par ceux mis à disposition par l'Institution, conformément aux dispositions de l'accord-cadre évoqué précédemment.

Si, au fil des années, l'Union Syndicale a pu affirmer **son rôle majeur au sein de la Représentation du Personnel**, elle le doit, bien entendu, aux collègues qui se sont succédé aux commandes du Syndicat, comme à tous ceux qui ont contribué à la réflexion, au travail d'équipe ou aux concertations. Mais cette réussite s'est appuyée aussi sur **un soutien global et constant** à travers les élections dans les différents comités du Personnel.

L'UNION SYNDICALE EST AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL...

L'Union Syndicale a toujours résolument refusé de pratiquer le corporatisme ou le clientélisme. C'est bien sûr un état d'esprit, **c'est aussi une obligation quand on représente l'ensemble des catégories, l'ensemble des Institutions, l'ensemble du Personnel**.

Même si cette démarche n'est pas toujours la plus "payante" à court terme, c'est à notre sens la seule digne d'intérêt et la seule qui corresponde à **notre rôle de représentant du Personnel**.

Nous avons constamment revendiqué une **réelle politique de carrières**, c'est-à-dire permettant **un épanouissement professionnel et personnel**. Ainsi nous avons lutté et continuons à le faire pour la mise en œuvre **des concours internes et leur application à tout le personnel y compris aux agents contractuels**.

Nous aidons les collègues tout au long de la procédure de candidature aux concours, des procédures de certification, d'attestation et bien entendu d'évaluation-promotion.

Nous continuerons de nous battre pour **le plein respect du principe d'équivalence des carrières** cf. art.6 du Statut, pour l'application sans faille des taux de promotion de l'Annexe IB et pour une distribution équitable.

uslux.eu



Nous avons (souvent seuls) revendiqué **des politiques plus audacieuses en matière d'agents contractuels**, d'augmentation de crédits sociaux, de parité de pouvoir d'achat au Luxembourg et avons même proposé **l'instauration d'une indemnité de logement et d'un grade supplémentaire aux agents contractuels**.

Des progrès importants restent à faire en matière de dialogue social, non seulement au sein de la Commission, mais aussi au niveau interinstitutionnel, à plus forte raison avec l'entrée en vigueur du **Traité de Lisbonne** et le rôle accru que le Parlement européen assume: **un modèle de tétralogue social doit à cet effet être instauré**.

Pour avoir une meilleure connaissance des dossiers importants que nous serons amenés à traiter, nous vous invitons à consulter notre Programme pour 2013-2016 sur le site <http://www.uslux.eu>.

Vous y découvrirez nos propositions en faveur de vos carrières, de vos pensions, des agents contractuels, d'une politique sociale, de la formation et pour l'avenir du Site de Luxembourg.

L'UNION SYNDICALE : AU-DELÀ DE LA COMMISSION

L'Union Syndicale n'a jamais considéré que l'horizon s'arrête au hall d'entrée du JMO et que la population active à la Commission n'était intéressante que pour la partie relevant de notre Statut. En collaboration avec l'OGB-L, L'Union Syndicale se préoccupe aussi des salariés de droit national. Par ailleurs, nous sommes fiers d'être nombreux à l'Union Syndicale à militer dans des mouvements **qui œuvrent pour le progrès de la société et qui fondent sur l'intégration européenne des espoirs de paix, de stabilité et d'amitié entre les peuples**.

AVEC VOUS, L'UNION SYNDICALE S'ENGAGE